

## LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Observations et recommandations en date de novembre 1975

Commentaires de la Monnaie en date de mai 1976, du 30 avril 1977 et du 5 mai 1978

| OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS<br>DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL<br>EN DATE DE NOVEMBRE 1975  | COMMENTAIRES DE LA SOCIÉTÉ<br>EN DATE DE MAI 1976   | COMMENTAIRES DE LA SOCIÉTÉ<br>EN DATE DU 30 AVRIL 1977   | COMMENTAIRES DE LA SOCIÉTÉ<br>EN DATE DU 5 MAI 1978 |
|---|---|--|---|
| <p><u>FISCALITE</u></p> <p>La section des Comptes à payer vérifie la situation fiscale et la remise de droits sur les achats, mais les personnes préposées à cette tâche, ont une formation minimum, voir inexistante, dans ce domaine.</p> <p>Les acheteurs devraient recevoir une formation suffisante pour pouvoir traiter les divers niveaux d'imposition directe et indirecte liés aux opérations de la Monnaie et il y aurait lieu d'élaborer officiellement les procédés s'appliquant au codage de la situation fiscale sur les bons de commandes.</p> <p>Bien que nous ayons prévenu que la division des Achats informe la section des Comptes à payer lorsque des taxes ou des impôts devraient être réclamés, cette dernière ne dispose pas d'un système efficace pour donner suite à ces cas.</p> <p>Les procédés devraient être intégrés au système de comptabilité principal afin de faire état du passif et de déterminer les secteurs donnant lieu à des remboursements d'impôts et de droits.</p> | <p>Ce sujet a fait l'objet de discussions franches entre le directeur de l'Administration et des Finances et les vérificateurs, et nous reconnaissons qu'il mérite qu'on s'y arrête. Des cadres supérieurs ont été embauchés et cette question sera traitée plus en profondeur.</p> <p>Recommandation acceptée.</p> | <p>Des mesures correctives ont été introduites dans les nouveaux systèmes et procédures.</p> <p>Voir la réponse ci-dessus.</p> | <p>Terminé.</p> <p>Complété.</p>                    |